

# L'évaluation du français langue seconde : à quoi prépare-t-on vraiment les personnes immigrantes en francisation?

Louis-David Bibeau, Éditorialiste invité, Université de Montréal, Canada  
Naomie Fournier Dubé, Éditrice principale francophone, Université de Montréal, Canada  
Marie-Pier Forest, Éditrice adjointe, Université du Québec à Trois-Rivières, Canada  
Gabrielle Adams, Éditrice adjointe, Université du Québec à Rimouski, Canada  
Ariane Fiset, Éditrice adjointe, Université du Québec à Rimouski, Canada

***Résumé :** L'apprentissage du français langue seconde au Canada, particulièrement au Québec, est une étape cruciale, mais complexe pour les personnes immigrantes. Bien que la francisation soit essentielle pour leur intégration, elle ne suffit pas. Les personnes immigrantes doivent aussi subir des épreuves évaluatives multiples pour faire reconnaître leurs compétences professionnelles et linguistiques. Ce processus est souvent long, coûteux et éprouvant, englobant des tests standardisés peu étudiés scientifiquement, ce qui soulève des questions sur leur véritable utilité. En somme, les cours de francisation semblent davantage préparer les immigrants à réussir ces tests qu'à une intégration fluide sur le marché du travail et dans la société canadienne.*

***Mots-clés :** éditorial, évaluation, français langue seconde, L2, personnes immigrantes, francisation*

***Abstract:** Learning French as a second language in Canada, particularly in Quebec, is a crucial yet complex step for immigrants. While learning French is essential for their integration, it is not sufficient. Immigrants must also undergo multiple evaluative tests to have their professional and linguistic skills recognized. This process is often long, costly, and arduous, involving standardized tests that are seldom scientifically studied, raising questions about their true utility. In summary, francization courses seem to prepare immigrants for passing these tests more than for smooth integration into the Canadian job market and society.*

***Keywords:** editorial, assessment, french as a second language, L2, immigrants, francization*

## Avant-propos

**E**n tant qu'équipe éditoriale du volet francophone de la Revue canadienne des jeunes chercheuses et chercheurs en éducation (RCJCE), nous avons l'honneur et le privilège de promouvoir les travaux des nouveaux talents en éducation. Animées par un profond respect pour cette démarche scientifique, nous mesurons pleinement l'importance et l'ampleur du travail accompli par toutes les personnes impliquées à chaque étape du processus. Nous sommes ravies d'accueillir Ariane Fiset, qui rejoint désormais notre équipe éditoriale. De plus, nous exprimons notre profonde gratitude à Louis-David Bibeau, doctorant en éducation à l'Université de Montréal, pour son rôle d'éditorialiste invité dans ce numéro. Nous vous souhaitons une lecture enrichissante et inspirante!

## L'évaluation du français langue seconde des personnes immigrantes en francisation

L'arrivée de personnes immigrantes au Canada soulève encore aujourd'hui une question que l'on se pose depuis des dizaines d'années : comment bien accueillir ces dernières dans leur nouvelle société. En guise de solution partielle, l'enseignement du français langue seconde aux adultes est devenu un domaine en pleine expansion. Il suffit d'ouvrir un site de recherche d'emploi pour voir apparaître des dizaines d'instituts et d'écoles de langue à la recherche de personnes enseignantes pour la clientèle immigrante adulte. Pourtant, l'apprentissage de la langue n'est que la première étape d'une reconnaissance des acquis longue et parfois éprouvante pour des personnes immigrantes, comme certaines « ont été classé[e]s à des niveaux inférieurs à ceux atteints dans leur pays d'origine. [...] [Elles] se sentent, pour la plupart, honteuse[s] et victimes d'une injustice et de discrimination » (Potvin et Leclercq, 2014, p. 327). Les barrières que rencontrent les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration au Canada ne se résument pas à leur retour en salle de classe, mais comprennent aussi la somme des attentes institutionnelles qui marquent leur parcours. Chacune des étapes de leur parcours est balisée par une tâche d'évaluation qui leur permettra (ou les empêchera) d'accéder à l'étape suivante. L'escalade semble sans fin : on multiplie les exigences en termes de tâches d'évaluation à réaliser et on augmente les besoins en personnel enseignant pour préparer les personnes immigrantes à réussir

ces tâches, la plupart du temps sous forme de tests. Le *teaching to the test*<sup>1</sup> est une technique pédagogique surexploitée et difficilement évitable dans ce contexte. Dans cette optique, il n'est plus seulement question d'enseigner le français pour aider les personnes immigrantes à s'intégrer dans la société francophone canadienne. Il faut répondre rapidement au besoin le plus criant : les mener à réussir une tâche d'évaluation en langue seconde.

Les personnes canadiennes ou immigrantes pour qui le français n'est pas la langue première ou la langue de scolarité et qui souhaitent poursuivre une carrière en français dans une profession réglementée au Canada doivent passer une épreuve standardisée en langue française relevant de différentes institutions, selon les provinces. Lorsqu'on compare les procédures à suivre et les institutions responsables de ce processus dans les provinces de l'est du Canada (où on trouve la grande majorité de la population francophone), on remarque que le contenu des tests est similaire d'un test à l'autre (présentant diverses versions notamment du test de connaissance du français et du test de compétence en français).

Concentrons-nous un instant sur le cas du Québec, comme il s'agit de la province qui procède à la francisation du plus grand nombre de personnes immigrantes au Canada. Au Québec, la compétence professionnelle et la compétence langagière sont évaluées par trois entités bien distinctes :

- les universités, qui évaluent la compétence professionnelle et la compétence langagière dans le cadre de programmes de qualification des personnes professionnelles formées à l'étranger;
- les ordres professionnels, pour la compétence professionnelle;
- et l'Office québécois de la langue française (OQLF), pour la compétence langagière.

Dans le cadre de ses fonctions, l'OQLF est entre autres responsable des épreuves de langue française menant à l'obtention d'un permis pour les 54 ordres professionnels de la province. Pour accéder aux emplois réglementés au Québec (notamment le domaine du droit, de l'architecture, de la santé, de l'ingénierie, de la psychologie, etc.), il faut obtenir un permis de pratique décerné par l'ordre professionnel lié à la profession concernée. Les ordres professionnels ont comme premier devoir de protéger le public et, pour ce faire, doivent s'assurer que les compétences de la personne candidate sont en cohérence avec la pratique sécuritaire de la profession. Lorsque les qualifications obtenues dans le pays d'origine de la personne immigrante ne sont pas reconnues, celle-ci doit d'abord suivre une formation dans le domaine (soit complète, soit partielle, sous forme de formation d'appoint ou de stages) et ensuite passer deux tests : un de langue française, de format similaire pour tous les ordres et régi par l'OQLF, et un portant sur les compétences professionnelles liées à la profession visée. Ce processus peut s'avérer éprouvant tant par la quantité importante d'étapes que par les défis économiques et psychologiques engendrés. La reconnaissance professionnelle, considérée comme centrale à l'intégration des personnes immigrantes au Québec (Côté, 2018), n'est pas le seul défi auquel se heurtent les personnes en cours d'intégration : elle va de pair avec leur capacité à développer les compétences en français nécessaires pour une pratique sécuritaire de leur profession au Québec.

Une des premières barrières est celle de nature économique : les frais pour soumettre la candidature (de 200 \$ à 800 \$, selon l'ordre) peuvent refroidir les personnes immigrantes qui pratiquaient la profession dans leur pays d'origine. Les cours de français à objectif spécifique offerts par le gouvernement du Québec par domaine d'emploi se donnent souvent par l'entremise de l'entreprise employeuse (à laquelle la personne immigrante n'a pas accès avant d'obtenir son permis). Elle se retrouve ainsi à suivre des cours de francisation généraux en même temps qu'une formation d'appoint professionnelle donnée en français. Une barrière subséquente est le test de français de l'OQLF nécessaire à l'obtention du permis de pratique. Cette tâche d'évaluation s'additionne aux épreuves standardisées déjà réalisées par la personne immigrante dans son processus d'immigration au Québec et vise à observer un construit différent : la capacité à échanger de l'information à l'oral et à l'écrit en français dans un contexte professionnel. L'épreuve doit être réussie par toute personne n'ayant pas réalisé au moins trois années d'enseignement secondaire ou postsecondaire en français ou n'ayant pas obtenu son certificat d'études secondaires au Québec. Ceci représente la grande majorité des personnes immigrantes adultes au Québec. Ce test est peu présent dans les écrits scientifiques (contrairement à des tests comme le test de connaissance du français ou le Test of English as a Foreign

---

<sup>1</sup> Le *teaching to the test* correspond à une pratique d'enseignement dont le programme est fortement axé sur la préparation des élèves à un test standardisé. Selon Laveault (2014), « poussée à l'extrême, cette pratique néfaste conduit les enseignants à entraîner les élèves à passer des tests similaires aux tests officiels et à ne faire porter les apprentissages que sur des bribes de connaissances qui font partie régulièrement de ces examens » (p. 5).

Language). Il est donc difficile de savoir de quelle manière il permet de respecter les efforts déployés par les personnes immigrantes (Roussel, 2018) dans leur parcours.

La quasi-absence de ces épreuves standardisées dans les écrits scientifiques, qui évoque l'absence d'études divulguées au public, s'est déjà montrée problématique. En 2023, deux épreuves de compétence professionnelle ont fait l'objet d'enquêtes par des instances indépendantes après que des problèmes majeurs aient été dévoilés, non pas par la recherche, mais bien par les principales personnes concernées. Le test de l'ordre professionnel des infirmières et des infirmiers du Québec a été jugé trop difficile à la suite d'échecs massifs de personnes qui venaient de réussir la formation offerte pour la pratique de la profession (Belzile, 2023; Cousineau, 2023; Duchaine, 2023). Le test du Barreau du Québec a déjà été mis sous la loupe en 2020 (Bélaïr-Cirino et Lepage, 2020) et a fait l'objet d'une lettre ouverte en 2023 (Maillé, 2023) pour des raisons similaires. Ces interventions dans les médias remettent en question ce que ces épreuves servent à évaluer, de même que l'autorité des ordres professionnels en matière d'évaluation. Après tout, les personnes candidates bénéficient déjà de reconnaissances d'institutions visant à certifier leurs connaissances et leurs habiletés à pratiquer sécuritairement leur profession. Il est possible de questionner si le rôle déclaré de ces épreuves d'offrir une barrière de sécurité pour la société et d'uniformiser les évaluations postuniversitaires sont en cohérence avec le rôle qu'elles jouent actuellement.

Si ces évaluations agissent comme pléonasmes à la suite des évaluations finales réussies par les personnes diplômées au Québec, un autre rôle qu'elles jouent en est un de contrôle d'accès (*gatekeeping*) pour les personnes immigrantes formées à l'étranger désirant pratiquer la profession au Québec. Bien que le recours à une lingua franca s'avère nécessaire pour la pratique sécuritaire d'une profession, le fait de partager la langue en usage dans un milieu d'accueil ne garantit pas une intégration sociale ou professionnelle facilitée. Plusieurs études montrent que l'apprentissage du français et l'intégration sociale des personnes immigrantes ne vont pas nécessairement de pair (Chicha, 2012; Kircher, 2016; Pagé et Lamarre, 2010; Roussel, 2018; Steinbach et Lussier, 2013; St-Laurent et El-Geledi, 2011), que ce soit en raison de leur intérêt à apprendre l'anglais ou bien parce que leurs efforts pour parler le français ne sont pas toujours reconnus dans leur société d'accueil. Selon les écrits scientifiques, le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté francophone ne dépend pas seulement des efforts fournis par les personnes immigrantes pour s'adapter, mais également des valeurs véhiculées par les pratiques instaurées autour de leur intégration, entre autres quand vient le temps d'enseigner la langue ou d'évaluer leur progression :

Concevoir les pratiques d'apprentissage langagier et les pratiques langagières plus largement en matière de pratiques éthiques nous permet de remettre en question la façon dont les individus s'investissent par rapport au langage ainsi que la manière dont ils évaluent et sont évalués comme locuteurs. (Roussel, 2018, p. 90)

Les personnes immigrantes visant une carrière professionnelle dans une profession réglementée au Québec doivent réaliser des évaluations standardisées lors de trois étapes principales : durant leur processus d'immigration, à partir d'un test standardisé en français reconnu par le gouvernement du Québec et deux fois lors de leur candidature pour l'obtention d'un permis au sein d'un ordre professionnel (une fois pour la maîtrise du français et une autre pour les compétences liées à la profession). Les séquences d'apprentissage et d'évaluation du français font pleinement partie de leur processus d'intégration sociale et professionnelle au Québec.

La saillance des enjeux migratoires dans la société actuelle se fait sentir, entre autres par la pression exercée sur le domaine de l'enseignement. Les besoins quant à l'éducation aux adultes atteignent de nouveaux sommets qui se traduisent par un recrutement massif de personnes enseignantes, une multiplication des institutions privées d'enseignement des langues et une nécessité, nouvelle pour certains milieux, d'établir des attentes minimales en ce qui a trait à la compétence langagière requise pour la pratique de telle ou telle profession.

Une question subsistante, tant chez les personnes enseignantes que dans la recherche, est de savoir à quoi nous préparons les personnes immigrantes adultes durant leur apprentissage d'une langue seconde. Dans la majorité des contextes, on utilise un cadre de référence et on observe l'évolution du développement de la compétence sur l'échelle de ce cadre. Dans des cours à visée précise, on enseigne un vocabulaire propre au domaine visé en se concentrant sur la capacité à réaliser des tâches langagières courantes précédemment identifiées comme telles. Dans plusieurs autres contextes, cependant, ayant à jongler avec des contraintes de

temps peu réalistes pour l'apprentissage d'une langue seconde, on se concentre sur l'enseignement des ressources et habiletés nécessaires à la passation du test que la personne immigrante doit réussir, que ce soit dans son processus migratoire ou pour son intégration professionnelle dans un nouveau milieu.

En résumé, il y a lieu de se demander quoi enseigner en francisation lorsqu'on réfléchit aux nombreuses étapes que les personnes immigrantes dans nos salles de classe auront à surmonter avant d'accéder au marché de l'emploi dans leur domaine cible. Plusieurs curriculums viseront ouvertement à répondre à des attentes établies par une épreuve précise alors que d'autres le feront plus subtilement. Pourtant, quand les tests n'ont presque pas été étudiés et que les seules informations disponibles sont celles partagées sur le site Internet des institutions responsables des tests : à quoi préparons-nous vraiment les personnes immigrantes adultes dans nos classes de francisation?

### **Place aux contributions de ce numéro**

Le numéro actuel de la RCJCE présente sept articles francophones. Nous faisons ici une brève introduction pour chacun des manuscrits en fonction des différentes catégories de la revue.

#### ***Recherche***

Leticia Nadler Gomez propose un article qui a pour titre « Les femmes face aux offres d'emploi de direction générale : une étude de cas multiples de type exploratoire ». Cet article expose comment une offre d'emploi pour un poste de direction générale dans un conseil scolaire influence la volonté du personnel féminin à postuler, en utilisant le prisme de l'intersectionnalité et les divisions sociales de Yuval-Davis (2006) pour analyser les résultats.

Dans le texte intitulé « Valeur intrinsèque des mathématiques telle que perçue par des personnes enseignantes et sentiment d'autoefficacité à accompagner les enfants dans l'éveil aux mathématiques à l'éducation préscolaire : une étude exploratoire des liens entre ces phénomènes », Patricia Vohl, Naomie Fournier Dubé et Charlaïne St-Jean explorent les liens entre la valeur intrinsèque que des enseignantes québécoises à l'éducation préscolaire accordent aux mathématiques et leur sentiment d'autoefficacité à accompagner les enfants dans l'éveil aux mathématiques.

#### ***Article d'opinion ou essai théorique***

Marie-Elen Archambault propose un essai intitulé « L'apport de la pédagogie plurilingue lors de l'acquisition d'une langue seconde ». Cet essai explore les programmes et idéologies des langues d'origine, les défis identitaires et motivationnels des apprenants, puis examine l'importance de la prise en compte des langues maternelles dans l'éducation et l'évaluation des plurilingues, concluant par les implications des pédagogies plurilingues.

Dans l'article d'opinion dont le titre est « Les pratiques innovantes en évaluation : The past is not dead. It's not even past. », rédigé par Christophe Chénier, une remise en question de la notion de pratiques évaluatives innovantes est réalisée. Ce texte expose le fait qu'elles ne sont pas nécessairement supérieures aux pratiques historiques et peuvent même entraîner des conséquences négatives envers ces dernières, ainsi qu'une connaissance incomplète de l'histoire de l'évaluation et des idées pédagogiques.

Les personnes auteurs de l'article d'opinion qui a pour titre « Vers une nouvelle politique ministérielle d'évaluation des apprentissages au Québec? », Naomie Fournier Dubé, Marie-Hélène Hébert et André-Sébastien Aubin, se questionnent sur la pertinence de réviser, plus de deux décennies après son édition, la Politique d'évaluation des apprentissages du ministère de l'Éducation du Québec.

#### ***Revue des écrits scientifiques***

François Dupont, Naomie Fournier Dubé, Anne-Sophie Aubin, Marie-Aimée Lamarche et Sitraka Anjaraharivol, présentent un article intitulé « Démarche d'étude de la portée sur les pratiques d'évaluation à l'université dans le contexte de la formation initiale en éducation physique et à la santé ». L'objectif de cette étude est de recenser les pratiques d'évaluation dans la formation initiale en enseignement de l'éducation physique et à la santé à la lumière des travaux de recherche actuels.

#### ***Critique de livre***

Marilyn Dupuis Brouillette propose une critique de livre intitulée « Critique du livre : Pelgrims, Assude et Perez (dir.). (2021). Transitions et transformations sur les chemins de l'éducation inclusive ».

Rébecca Sénéchal effectue la recension de l'ouvrage « La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles » de Claude Dubar et offre un survol des différents concepts et théories qui se retrouvent dans celui-ci.

### **Remerciements aux personnes impliquées dans l'évaluation et dans la révision linguistique**

En conclusion, il est essentiel de souligner la contribution de nombreux individus à la réalisation du numéro de printemps 2024 de la RCJCÉ. Ce numéro a pu voir le jour grâce à l'engagement dévoué de nombreux bénévoles partageant la mission de la revue. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur efficacité dans l'accomplissement de cette tâche. Un sincère merci à tous et à toutes pour votre contribution!

## RÉFÉRENCES

- Bélaïr-Cirino, M. et Lepage, G. (2020, 29 mai). Cafouillage à un examen du Barreau. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/579834/cafouillage-a-un-examen-du-barreau>
- Belzile, J.-M. (2023, 20 mars). Examen trop difficile : des infirmières québécoises se tournent vers le Nouveau-Brunswick. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2058534/examen-ordre-infirmiers-quebec-nclex>
- Chicha, M.-T. (2012). Discrimination systémique et intersectionnalité : la déqualification des immigrantes à Montréal. *Canadian journal of women and the law*, 24(1), 82-113.
- Kircher, R. (2016). Language attitudes among adolescents in Montreal: Potential lessons for language planning in Quebec. *Nottingham French Studies*, 55(2), 239-259.
- Côté, J.-G. (2018). *La reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger : l'une des clés de l'intégration des immigrants au Québec*. Institut du Québec.
- Cousineau, M.-E. (2023, 2 février). Des mesures d'assouplissement pour le prochain examen de l'Ordre des infirmières. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/sante/806509/mesures-assouplissement-examen-ordre-infirmieres>
- Dubois, H. (2019). Les enjeux de la reconnaissance professionnelle au Québec. *Recherches sociographiques*, 60(2), 261-285.
- Duchaine, H. (2023, 6 octobre). Échec massif à l'examen : la mise sous tutelle réclamée pour l'Ordre des infirmières. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/10/06/echec-massif-a-l-examen--la-mise-sous-tutelle-reclamee-pour-lordre-des-infirmieres>
- Laveault, D. (2014). Les politiques d'évaluation en éducation. Et après? *Éducation et francophonie*, 42(3), 1-14. <https://doi.org/10.7202/1027402ar>
- Maillé, M.-E. (2023, 9 août). « Je ne fais pas confiance à l'École du Barreau pour nous évaluer ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-08-09/examens-du-barreau/je-ne-fais-pas-confiance-a-l-ecole-du-barreau-pour-nous-evaluer.php>
- Pagé, M. et Lamarre, P. (2010). *L'intégration linguistique des immigrants au Québec*. Institut de recherche en politiques publiques.
- Potvin, M. et Leclercq, J. B. (2014). Facteurs affectant la trajectoire scolaire des jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration en formation générale des adultes. *Revue des sciences de l'éducation*, 40(2), 309-349.
- Roussel, A. S. (2018). Qu'est-ce qu'être francisé? L'expérience d'immigrants dits allophones dans un bastion traditionnel du Québec. *Langage & société*, 165(3), 75-93.
- Steinbach, M. et Lussier, S. (2013). L'intégration sociale des élèves issus de l'immigration dans une région du Québec. Dans L. Guilbert et M. V. Laaroussi (dir.), *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants : un état des lieux* (p. 29-47). ÉDIQ.
- St-Laurent, N. et El-Geledi, S. (2011). *L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal*. Conseil supérieur de la langue française.